

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1848.



NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE PREMIER.			
ARTICLE PREMIER.			
Administration centrale. (Personnel.)			
1	Uniq.	Traitements des employés	
Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Affaires Etrangères			
ARTICLE 2.			
Administration centrale. (Matériel.)			
2	1	Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliures et achats de livres	3,000
	2	Ports de lettres, chauffage et éclairage	500
			3,500
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
BATIMENTS DE GUERRE.			
La marine militaire se compose des bâtiments suivants :			
La goëlette la Louise-Marie ,		armée de	10 pièces. Armée.
Canonnière-goëlette n°	1	—	7 — En disponibilité.
—	4	—	7 — —
Canonnière-chaloupe n°	5	—	5 — Armée.
—	7	—	5 — —
—	10	—	5 — Désarmée.
—	11	—	5 — Armée.
—	12	—	5 — En disponibilité.
Un brick en armement.			
Les canonnières n° 6 et 9 ont été vendues en 1844.			

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
titres de la loi	develop- pements des titres		
ARTICLE PREMIER.			
<i>Bâtiments de guerre. (Personnel.)</i>			
1	3	Capitaines-lieutenants de vaisseau	7,600 » 22,800 »
2	3	Lieutenants de vaisseau	5,040 » 25,200 »
3	12	Enseignes	2,520 » 30,240 »
4	12	Aspirants de 1 ^{re} classe	1,260 » 15,120 »
5	12	— 2 ^e classe	945 » 11,340 »
6	3	Sous-commissaires de 2 ^e classe	2,520 » 7,560 »
7	4	Agents comptables	1,260 » 5,040 »
8	2	Chirurgiens aides-majors	2,520 » 5,040 »
9	3	— sous-aides-majors	2,100 » 6,300 »
10	10	Maîtres d'équipage	720 » 7,200 »
11	10	— de canonnage	636 » 6,360 »
12	10	Coqs.	516 » 5,160 »
13	40	Matelots de 1 ^{re} classe	516 » 20,640 »
14	90	— 2 ^e —	384 » 34,560 »
15	220	— 3 ^e —	336 » 73,920 »
16	80	Mousses	156 » 12,480 »
17		Pilotes lamaneurs	3,471 »
18	2	Sous-ingénieurs des constructions maritimes	2,520 » 5,040 »
518			297,471 »
ARTICLE 2.			
<i>Bâtiments de guerre. (Vivres.)</i>			
2	Uniq.	Vivres pour 518 hommes et deux pilotes	
Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique passés pour l'exercice 1844, et dont il sera donné connaissance à la section centrale.			
Voici le prix des denrées, la quantité de chaque ration et le prix de chacune d'elles			
		lit. %	PAR SEMAINE
Pain	par kilogr	0,2550	5,00
Biscuit	—	0,5232	» ration de mer
Viande fraîche		0,6500	2,00
Viande salée		0,9810	» ration de mer
Orge		0,4360	1,95
Lard fumé et sale		1,4715	0,45
Pois verts.	—	0,3270	0,60
Pois gris.	—	0,3924	0,50
Pois blancs	—	0,2725	» ration de mer
Beurre	—	1,6550	0,25
Fromage	—	1,1990	0,50
Sel blanc	—	0,3379	0,12
Poivre	—	1,3734	0,06
Moutarde	—	0,7650	0,06
Genièvre	par litre	0,6215	0,56
Vinaigre de vin	—	0,7650	0,28
LÉGUMES			0,5000
Prix de la ration par semaine			fr. 6,0082
A REPORTER.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT alloué pour 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
297,471	»	297,471	297,471	»	»		
148,000	»	148,000	148,000	»	»		
445,471	»	445,471	445,471	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
		ARTICLE 5.	
		<i>Bâtiments de guerre. (Entretien, chauffage et éclairage.)</i>	
8	1	Chauffage et lumière à 8 centimes par jour et par tête	12,000 »
	2	Renouvellement et achat de futailles	4,000 »
	3	Instruments de chirurgie, médicaments et vivres de malades	4,000 »
	4	Mâture et coque des bâtiments de l'État	8,000 »
	5	Grément à renouveler	9,000 »
	6	Poudre pour la flottille et le service de la quarantaine	1,000 »
	7	Voiles de rechange et tentes	9,500 »
	8	Fournitures de bureau p ^r les officiers commandants et comptables.	1,500 »
	9	Frais de route et de déplacement	1,500 »
	10	Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffleteries	1,500 »
	11	Achat d'huile, couleurs et menus objets	3,500 »
	12	Renouvellement des canots et entretien des embarcations	4,000 »
	13	Dépenses imprévues	2,820 »
			62,320 »
		ARTICLE 4.	
4	Uniq.	Équipement d'un brick	
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Magasin de la Marine.</i>	
Uniq.	»	Traitement du garde-magasin et des ouvriers, frais de loyer et achat de matériel	
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
445,471	"	445,471	445,471	"	"		
62,320	"	62,320	68,321	"	6,001		
"	(a 33,000	33,000	33,000	"	"		a) Ce crédit est desti- né à compléter l'arme- ment et l'équipement du brick
507,791	33,000	540,791	546,792	"	6,001		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi	déve- loppe- ments des articles					
CHAPITRE IV.						
PILOTAGE.						
Personnel des stations.						
Uniq.	1	Anvers. . .	1 inspecteur à fr.	3,500	3,500	} 52,620 "
		—	1 commissaire permanent de l'Escaut	2,500	2,500	
		—	1 chef des pilotes à terre.	2,400	2,400	
		—	1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef	1,200	1,200	
		—	1 greffier-receveur	2,400	2,400	
		—	1 commis	1,500	1,500	
		—	1 concierge.	840	840	
		—	1 patron-pilote de 2 ^e classe	960	960	
		—	2 matelots	840	1,680	
		—	1 mousse	300	300	
		—	1 chef-canotier.	1,020	1,020	
		—	4 rameurs	840	3,360	
		—	9 pilotes de 1 ^{re} classe.	960	8,640	
		—	10 — 2 ^e —	840	8,400	
		—	16 — 3 ^e — { 9 720 6,480 7 600 4,200			
		—	6 élèves pilotes.	540	3,240	
		2	{	Terneuzen. 4 pilotes.	720	
— 1 agent	600			600		
3	{	Flessingue. 1 chef des pilotes à terre.	2,400	2,400	} 62,220 "	
		— 1 commis	1,500	1,500		
		— 1 patron-pilote de 1 ^{re} classe	1,200	1,200		
		— 6 — 2 ^e —	960	5,760		
		— 20 pilotes de 1 ^{re} classe.	720	14,400		
		— 22 — 2 ^e —	600	13,200		
		— 2 chefs-canotiers	960	1,920		
		— 14 élèves pilotes.	480	6,720		
		— 14 matelots	480	6,720		
		— 10 canotiers	840	8,400		
4	{	Station de la Manche. 2 patrons-pilotes	1,200	2,400	} 17,040 "	
		— 6 pilotes de 1 ^{re} classe	840	5,040		
		— 8 — 2 ^e —	720	5,760		
		— 4 élèves pilotes.	480	1,920		
		— 4 matelots	480	1,920		
A REPORTER. fr.						

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
52,620	"	52,620	52,620	"	"		
3,480	"	3,480	3,480	"	"		
62,220	"	62,220	62,220	"	"		
17,040	"	17,040	8,520	(a 8,520	"		a) Le Budget de 1844 n'avait pourvu à la dépense du personnel de la station de la Manche, qu'à dater du 1 ^{er} juillet, l'organisation n'étant pas arrêtée avant cette époque; c'est ce qui explique la différence en plus de 8520 fr., portée au Budget de 1845.
135,360	"	135,360	126,840	8,520	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. fr.	
		CHAPITRE IV.		
		PILOTAGE (Suite).		
		Ostende. . . 1 inspecteur fr.	2,500 2,500	} 20,430 »
		— 1 sous-chef des pilotes à terre	1,200 1,200	
		— 1 commis	1,500 1,500	
		— 1 concierge	510 510	
		— 1 signaleur	200 200	
5		— 2 patrons-pilotes	1,020 2,040	
		— 12 pilotes	720 8,640	
		— 4 élèves pilotes	480 1,920	
		— 4 matelots	480 1,920	
		Traitement du personnel des phares et fanaux	4,100 »	
		Remises à payer aux pilotes.		
		Station d'Anvers. . 45 % à la descente de l'Escaut, sur une recette présumée de 92,000 francs, égale à celle qui a été faite du 1 ^{er} janvier 1843 au 1 ^{er} janvier 1844.	41,400	} 140,980 »
		— 20 % à la remonte, calculée sur 70,000 francs recette présumée égale à celle qui a été faite du 1 ^{er} janvier 1843 au 1 ^{er} janvier 1844.	14,000	
		Station de Terneuzen. 92 % à la descente, id.	2,600	
		Station de Flessingue. 20 % à la sortie, id.	8,500	
		— 45 % à l'entrée, id.	30,000	
6		Remises aux élèves pilotes et matelots de la station des bouches de l'Escaut.	10,080	
		Station de la Manche. 45 % à l'entrée	7,000	
		— Plus 63 francs par navire	2,500	
		Station d'Ostende . { 25 % à l'entrée } Id. à la sortie	15,000	
		2 % à payer à la caisse des pensions du pilotage	6,000	
		3 % de la recette à Ostende pour le traitement du receveur	2,000	
		3 % id. à Gand id. id.	400	
		Restitution de droits indûment perçus	1,500	
		A REPORTER. fr.		

 Uniq.
(suite.)

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
135,360	"	135,360	126,840	8,520	"		
20,430	"	20,430	20,430	"	"		
4,100	"	4,100	4,100	"	"		
140,980	"	140,980	140,980	"	"		
300,870	"	300,870	292,350	8,520	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
		CHAPITRE IV.	
		PILOTAGE (<i>suite</i>).	
Uniq. (suite.)	7	Entretien de treize bateaux-pilotes et chaloupes.	30,000
	8	Entretien de quatorze bouées	1,500
	9	Orins et pierres bleues pour bouées	1,500
	10	Entretien de deux maisons de pilotage et d'un poste de signal.	1,500
	11	Feu et lumière dans les bureaux, corps-de-garde et bateaux	1,500
	12	Fournitures de bureau	1,200
	13	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, élèves, etc.	3,000
	14	Loyer d'un magasin à Anvers	250
	15	Loyer d'une maison à Flessingue	1,300
	16	Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut	1,000
	17	Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre	2,900
	18	Dépenses imprévues	4,000
			49,650 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	
		CHAPITRE V.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR DE L'ESCAUT. — <i>Le prince Philippe, la princesse Charlotte et la ville d'Anvers.</i>	
Uniq.	1	Solde du personnel, frais d'entretien des bateaux et embarcations, achat de combustibles. . .	
	2	Réparations majeures aux machines des bateaux à vapeur <i>le prince Philippe et la ville d'Anvers.</i>	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	
		CHAPITRE VI.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Police maritime.</i>	
Uniq.	Uniq.	Traitements des commissaires maritimes, loyers de bureaux, fournitures, impressions, . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AL BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
300,870	"	300,870	292,350	8,520	"		
49,650	"	49,650	49,650	"	"		
350,520	"	350,520	342,000	8,520	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
"	(a 10,000	10,000	"	10,000	"		
48,758	10,000	58,758	48,758	10,000	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		

a) Les machines du bateau à vapeur la *ville d'Anvers* datent de 1834, elles ont presque continuellement fonctionné depuis cette époque.

Celles du *prince Philippe* datent de 1839. Bien qu'elles aient moins fonctionné, elles nécessitent également, outre l'entretien ordinaire, des réparations majeures.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE VII.		
ARTICLE UNIQUE.		
Secours maritimes. (Sauvetage.)		
Uniq.	Uniq.	Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et solde du personnel
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
ARTICLE UNIQUE.		
Pensions civiles et secours.		
	1	Pensions civiles a) fr. 10,400 »
		a) Ce crédit se décompose comme suit :
		Pensions accordées depuis le 1 ^{er} octobre 1850, à des fonctionnaires ou employés de la marine. (<i>Transfert du Budget de la Dette publique</i>) fr. 697 »
		Pensions du pilotage, mises à la charge de l'État, en vertu de l'art. 60 de la loi du 21 juillet 1844 6,705 82
		Pensions accordées et à accorder éventuellement en 1844 et 1845. 2,999 18
		10,400 »
Uniq.	2	Secours aux marins blessés, frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse. 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
»	»	Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>) 42,000 »
»	»	Entretien de la <i>British Queen</i> . (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>) . 14,000 »

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
14,400	»	14,400	4,000	10,400	»		
14,400	»	14,400	4,000	10,400	»		
»	»	»	56,000	»	56,000		

NUMÉRO des Chapitres. Pages.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Récapitulation.
I.	62	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Bâtiments de guerre
III.	66	Magasin de la marine.
IV.	68	Pilotage.
V.	72	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut
VI.	<i>ib.</i>	Police maritime
VII.	74	Secours maritimes (<i>sauvetage</i>)
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions civiles. — Secours aux marins blessés, etc.
"	"	Construction de bateaux pilotes et entretien de la <i>British Queen</i> (<i>Crédits qui ne figurent plus au Budget de 1845</i>).
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		IN PLUS	IN MOINS	
9,550 »	»	9,550 »	9,550 »	»	»	
507,791 »	55 000 »	510,791 »	346,792 »		6,001 »	
11,200 »	»	11,200 »	11,200 »	»	»	
350,520 »	»	350,520 »	342,000 »	8,520 »		
48,758 »	10,000 »	58,758 »	48,758 »	10,000 »		
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
16,500 »	»	16,500 »	16,500 »	»	»	
14,400 »	»	14,400 »	4,000 »	10,400 »	»	
»	»	»	56,000 »	»	56,000 »	
988,719 »	45,000 »	1,031,719 »	1,064,800 »	23 920 »	62,001 »	
DIFFÉRENCE EN MOINS.				55,081 »		

